



Réunion du groupe de travail Ecophyto Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

Compte-rendu

A Dijon, le 25 octobre 2018

Objet de la réunion :

Retour sur la COREAMR du 21 juin 2018

Réflexions autour de la mise en place et du suivi des actions de la feuille de route régionale Ecophyto

Date : Le jeudi 18 octobre 2018 de 9h30 à 12h30

Lieu : Beaune (Hôtel Ibis Beaune Sud)

Rédacteur : Alterre-Bourgogne-Franche-Comté

Diffusion : Membres du groupe de travail régional Ecophyto dédié aux JEVI

PRÉSENTS ET EXCUSÉS

Personnes présentes (12) :

Nom	Prénom	Structure
AFFLARD	Karin	DRAAF
AUSTIN	Nadège	Alterre Bourgogne-Franche-Comté
BARTHOULOT	Emilien	Alterre Bourgogne-Franche-Comté
CADOUOT	Christine	CRBFC – Direction des lycées
DUBAND	Valentin	SNCF Réseau
DURET	Bérengère	CPIE Pays de Bourgogne
HONORE	Emmanuelle	SCNF Réseau
JACOUTOT	Robin	FREDON Franche-Comté
LIMARE	Emmanuelle	CAUE 71
PAPUT	Marie-Charlotte	FREDON Bourgogne
PARIS	André	AFB
TRIVULCE	Jean-Pierre	Jury Villes et villages fleuris / Administrateur FREDON Bourgogne

Personnes excusées (19) :

Nom	Prénom	Structure
AUGUSTE	Valérie	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
BAILLY	Christophe	Conseil départemental du Jura
BAROT-CORTOT	Sophie	UNEP
BONNIAUD	Isabelle	CNFPT
CLEMENCIN	Gérard	UFC Que Choisir
COLLIN	Martine	Commune de Paray-le-Monial
DUPONT	Aymeric	Agence de l'eau Loire-Bretagne
FABRE	Rachel	EPTB Saône & Doubs
GALIANA	Maria	PNRM
GRANGERAI	Christine	Conseil départemental de la Nièvre
GRANJON	Marine	CAUE 21
GODOT	Karine	Conseil départemental du Doubs
JARABO	Aude	DRAAF
LECHAT	Alain	Veille au grain
MAESTRI	Bruno	ARS
PERETZ	Guy	Conseil départemental de l'Yonne
PERONNEAU	Adeline	DREAL
SCHMITT	Catherine	Yonne Nature Environnement
WEROCHOWSKI	Antoine	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Démarrage à 9h30 (accueil à partir de 9h00)

1. Introduction et tour de table
2. Retour sur la COREAMR du 21 juin 2018 et sur l'évolution de la feuille de route régionale
3. Réflexions autour de la mise en place et du suivi des 8 actions validées en COREAMR

Pause

4. Point sur une journée régionale JEVI

5. Conclusion

Fin à 12h30

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

NB : le diaporama projeté est disponible sur l'espace collaboratif dédié au réseau JEVIs sans phyto : <http://agora.alterre-bourgogne.org> > Réseau JEVIs sans phyto > Groupe de travail > 3. Réunion du 18 octobre 2018

1. Introduction et tour de table

Emilien BARTHOULOT (Alterre) rappelle les objectifs de la réunion :

- Revenir sur la COREAMR du 21 juin 2018 et sur la validation de la feuille de route dans sa version finale (retour également sur son évolution suite aux réunions du groupe)
- Réfléchir ensemble à la mise en place et au suivi des 8 nouvelles actions validées en COREAMR (objectif principal de la réunion)
- Evoquer la journée régionale JEVI qu'Alterre souhaite organiser en partenariat avec la DRAAF et la DREAL, début décembre 2018, afin de consulter le groupe de travail sur son contenu et les modalités d'organisation.

Pour démarrer, un tour de table classique est effectué.

2. Retour sur la COREAMR du 21 juin et sur l'évolution de la feuille de route régionale

Emilien BARTHOULOT revient sur l'intervention d'Alterre en COREAMR, pour les personnes du groupe qui n'étaient pas présentes. Résumé de cette intervention :

- Constitution et composition du groupe de travail ;
- Méthodologie d'élaboration de la feuille de route ;
- Retour sur l'élargissement de la charte d'entretien des espaces publics à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté ;
- Présentation de la démarche « cimetières vivants » du Conseil régional.

Un retour est ensuite effectué sur la feuille de route élaborée suite aux deux premières réunions du groupe, comptabilisant un total de 32 actions : 12 actions déjà validées en COREAMR 2017 et 20 nouvelles actions issues des travaux du groupe.

En COREAMR, **seules les 8 actions jugées comme les plus faisables et les plus pertinentes lors de la réunion du 5 avril 2018 ont été proposées et validées**. Plusieurs explications justifient cette sélection :

- Les autres groupes de travail liés à la COREAMR présentaient des feuilles moins complètes ;
- Les actions validées engagent un suivi particulier par l'animateur et les pilotes du groupe ;
- Un état d'avancement des actions validées doit être présenté en COREAMR de l'année suivante.

La feuille de route complète comprenant 32 actions est disponible sur le site régional Ecophyto, ainsi que les comptes-rendus des différentes réunions du groupe : <https://ecophyto-bfc.fr/>

Les actions « en blanc » n'ont pas été validées en COREAMR, mais peuvent tout à fait être réalisées (Exemple : rédaction et publication du Repères n°75 « Espaces verts : tous en route vers le zéro phyto ! »).

André PARIS (AFB) fait remarquer que des actions relatives aux contrôles dans les collectivités étaient mentionnées dans la feuille de route initiale (actions en blanc), mais n'ont du coup pas été retenues pour la COREAMR.

Il serait souhaitable que ces contrôles soient valorisés dans le cadre du plan Ecophyto.

La DRAAF indique que :

- Le plan Ecophyto 2+ va sortir d'ici la fin de l'année 2018 ;
- L'appel à projet de communication régional ne sera pas reconduit en 2019 ;
- Mais un **appel à projet national est sorti le 17 octobre 2018 (enveloppe de 4,4 millions d'euros), auquel il est possible de candidater jusqu'au 16 décembre à minuit au plus tard**, via les formulaires en ligne sur la plate-forme : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-national-ecophyto-2018>

NB : Vous retrouverez le cahier des charges de cet appel à projet national sur l'espace collaboratif dédié au réseau JEVIs sans phyto : <http://agora.alterre-bourgogne.org> > Réseau JEVIs sans phyto > Groupe de travail > Réunion du 18 octobre 2018.

Après ces retours sur la feuille de route et son évolution, la réunion s'oriente ensuite vers des réflexions relatives à la mise en place et au suivi des 8 actions validées en COREAMR, au cas par cas.

3. Réflexions autour de la mise en place et du suivi des 8 actions validées en COREAMR

NB : le diaporama projeté est disponible sur l'espace collaboratif dédié au réseau JEVIs sans phyto : <http://agora.alterre-bourgogne.org> > Réseau JEVIs sans phyto > Groupe de travail > 3. Réunion du 18 octobre 2018

Avant d'entrer dans ce travail de réflexion, Alterre précise que le poste d'animateur JEVI ne sera pas poursuivi en 2019 : les financements alloués étaient prévus jusque fin 2018.

Les membres du groupe estiment que cet arrêt des financements et de l'animation signerait également l'arrêt du groupe de travail. En effet, malgré la bonne volonté des deux pilotes du groupe (DRAAF et DREAL), les moyens ne sont pas suffisants pour assurer un suivi effectif de la feuille de route sans animation. D'autant que ce groupe fonctionne très bien (20 nouvelles propositions d'actions en 2018) et qu'un réel besoin se fait sentir sur le terrain en termes d'accompagnement des collectivités, de retour sur les contrôles et de retours d'expériences.

Ainsi, sans solution d'animation et de financement pour 2019, le groupe risque de prendre fin.

➤ **Il a été demandé que ce point soit remonté au comité des financeurs et aux copilotes du plan Ecophyto.**

* A noter que la FREDON Bourgogne avait déjà évoqué la contradiction entre les objectifs affichés de la feuille de route et l'arrêt des financements pour les actions qu'elle contient, en COREAMR du 21 juin 2018.

Une fois ce point évoqué, le groupe a entamé des réflexions concernant la mise en place et le suivi des 8 actions retenues.

3.1. Actions d'information et de communication :

- **Action n°1 :** « Organisation de journées d'information et de démonstration de techniques alternatives à l'échelle régionale et locale »

On rappelle les actions réalisées en 2018 : demi-journée de la FREDON Bourgogne en octobre (avec encore des financements Ecophyto), demi-journée sur le pays Beaunois, des interventions auprès de communautés de communes, etc.

L'URCAUE a également organisé des journées de sensibilisation en 2018, incluant des visites sur le terrain, des partages d'expériences et des démonstrations de matériel.

Les FREDON ont toutes deux la volonté de poursuivre cette action en 2019, mais sans les financements Ecophyto accordés jusqu'alors, cela s'avère compliqué. D'autant qu'en 2018 le format a déjà dû passer de journée complète à demi-journée, désormais uniquement consacré à des démonstrations de matériel alternatif, devant faire l'impasse sur les témoignages de communes et les retours d'expériences. L'URCAUE a également la volonté de poursuivre.

André PARIS (AFB) demande des précisions concernant l'utilisation des 41 millions d'euros que l'AFB a alloués pour le plan Ecophyto à l'échelle nationale. La DRAAF indique que sur ces 41 millions, 5 millions ont été orientés sur la recherche en zones agricoles. Et que, de ce fait, des coupes ont été faites sur toutes les actions structurantes. L'AFB précise que le plan Ecophyto a démarré en 2009, que de nombreuses choses ont déjà été expérimentées et fonctionnent, et qu'il faudrait justement communiquer là-dessus : en zones agricoles comme dans les JEVI.

Par ailleurs, **l'AFB souhaiterait pouvoir participer au comité des financeurs pour le suivi des crédits Ecophyto**, pour pouvoir effectuer des retours à son administration centrale sur ce qui se fait en région.

L'AFB indique qu'il y a une dégradation globale sur la situation des produits phytopharmaceutiques à l'heure actuelle, avec une augmentation des tonnages de vente de substances actives entre 2009 et 2016. Il est précisé qu'en parallèle les ventes de molécules dangereuses dites « CMR » (Cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques) ont diminué.

D'autres précisions sont demandées concernant les chiffres de ventes, notamment sur ceux du soufre. La DRAAF indique qu'un travail est effectué avec les quantités de substances actives vendues (QSA), permettant d'apprécier les avancées du plan Ecophyto et les évolutions des usages des produits phytosanitaires.

Des chiffres plus précis sur les données de ventes sont disponibles dans le diagnostic régional du plan Ecophyto et pourront être transmis aux membres du groupe par la DRAAF.

La FREDON Bourgogne souligne le fait que la baisse des subventions relatives aux actions de communication va renforcer ce constat de dégradation, d'autant qu'il y a dans les JEVI beaucoup de choses à promouvoir, et qui fonctionnent bien.

En résumé pour l'action 1 :

- Volonté des porteurs de poursuivre ce type d'actions en 2019 (besoins qui se font sentir) ;
- Sans financement, il sera difficile de les poursuivre (possibilité de passer par l'AAP national).

- **Action n°2** : « Rédiger et envoyer une note synthétique aux collectivités et établissements publics avec : un rappel de la législation, des ressources et des informations pour les accompagner dans leur démarche »

Alterre se charge de cette action dans le cadre du Réseau JEVIs sans phyto, en partenariat avec la DRAAF et la DREAL.

Concernant la diffusion, le format est questionné : papier, électronique ou les deux ? Concernant le format électronique, il sera possible d'envoyer le document aux maires en utilisant la newsletter de la Préfecture. Pour le format papier, un envoi par la DRAAF pourrait être envisagé (à valider par les directions de la DRAAF et de la DREAL)

Christine CADOUOT de la direction des lycées (Conseil régional), fait remarquer qu'il est également important d'envoyer ce courrier aux chefs d'établissements scolaires, pour leur rappeler quels produits sont utilisables et lesquels ne le sont plus (encore une certaine confusion à l'heure actuelle). La diffusion peut se faire par le Conseil régional pour les lycées, et probablement par les services départementaux pour les collèges.

En résumé pour l'action 2 :

- Envoi papier et/ou électronique (dans l'idéal les deux) ;
- Rappel important également pour les chefs d'établissements scolaires ;
- Canaux de diffusion : DRAAF, newsletter de la Préfecture, Conseil régional, Conseils départementaux.

- **Action n°3** : « Inciter les structures éducatives afin qu'elles mettent en place des actions de sensibilisation auprès de leurs élèves et leur fournir des supports de communication (recueillir et mettre à disposition l'existant) »

Nadège AUSTIN (Alterre) précise qu'il n'est plus possible de s'appuyer sur le dispositif SFFERE (Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement), qui va s'arrêter en 2019 par manque de crédits. Chaque acteur devra désormais aller chercher des financements individuels.

Pour mettre en œuvre l'action, Christine CADOUOT indique qu'il est possible de passer par le plan de formation du rectorat, auquel sont affiliés des chargés de missions environnement, qui interviennent dans les écoles, les collèges et les lycées.

Robin JACOUTOT (FREDON Franche-Comté) évoque aussi la possibilité de profiter des temps périscolaires pour effectuer une sensibilisation des élèves.

Bérengère DURET (CPIE du Pays de Bourgogne) fait remarquer que de son côté, l'URCPIE intervient déjà auprès des écoles (maternelles et primaires) sur des actions de sensibilisation autour de la biodiversité, des plantes sauvages des rues, avec un volet sur le zéro phyto. Des financements de la région sont alloués, et logiquement ce type d'actions devraient se poursuivre en 2019.

En résumé pour l'action 3 :

- Possibilité de passer par le plan de formation du rectorat et les chargés de missions environnement affiliés (Qui interviennent dans les écoles, les collèges et les lycées) ;
- Possibilité de passer par le réseau DRAAF pour les enseignants des lycées agricoles ;
- Possibilité de s'appuyer sur les temps périscolaires pour sensibiliser les élèves ;
- Actions de sensibilisation de l'URCPIE, qui devraient être poursuivies dans les écoles en 2019.

- **Action n°4** : « Faciliter l'accès aux données et aux ressources existantes (sites Ecophyto-pro, Plante & Cité, Bulletin de santé du végétal ZNA...) »

Les FREDON et la DRAAF publient régulièrement le bulletin de santé du végétal JEVI. Cependant, le plan Ecophyto 2+ (qui devrait sortir d'ici la fin de l'année 2018) prévoit une baisse nationale des financements alloués au BSV de 23%. La question quant à son maintien est donc posée. Dans tous les cas, le nombre de bulletins publiés à l'année devra sûrement être revu à la baisse.

Pour rappel : le nombre de bulletins est déjà passé à 8 par an en 2018, soit deux de moins qu'en 2017.

Le BSV JEVI est de l'avis de tous les participants une ressource pertinente, que les FREDON ont la volonté de poursuivre.

L'accès aux données et ressources existantes de manière générale est actuellement facilité sur le site web d'Alterre (page dédiée au Réseau JEVIs sans phyto), sur le site de la DRAAF ainsi que sur le site régional Ecophyto, mis en ligne courant juillet 2018.

Pour ce qui est du site d'Alterre, le poste d'animateur JEVI prenant fin en décembre 2018, la mise à jour de la page web ne sera donc plus assurée en 2019. Pour la suite, le plus judicieux serait de **recenser l'essentiel des données et des ressources sur le site régional Ecophyto, qui possède une rubrique dédiée aux JEVIs.**

En résumé pour l'action 4 :

- Des questionnements concernant la baisse des financements alloués au BSV JEVI, mais une volonté de le poursuivre de la part des FREDON ;
- L'accès aux données et ressources existantes effectué sur le site web d'Alterre (plus d'animation en 2019), sur le site de la DRAAF ainsi que sur le site régional Ecophyto.

3.2. Actions d'accompagnement :

- **Action n°5** : « Mise en place d'ateliers pratiques sur les espaces à contraintes (cimetières, trottoirs, terrains de sports...) »

Il est suggéré à l'unanimité, dans la colonne *objectif(s)* de l'action (cf. diaporama), de remplacer « Aider au développement des mesures d'arrêts de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques » par « Aider au développement des **alternatives** aux produits phytopharmaceutiques ».

En 2018, des actions en ce sens ont été réalisées : échanges techniques sur les cimetières organisés par les FREDON (en partenariat avec le CNFPT pour la FREDON Bourgogne), sensibilisation au niveau des cimetières par l'URCAUE, etc.

En résumé pour l'action n°5 :

- Une volonté de poursuivre en 2019, avec des besoins qui se font ressentir ;
- Des incertitudes sur les financements (possibilité de passer par l'AAP national).

3.3. Actions relatives aux infrastructures :

Par soucis de cohérence et pour éviter les redondances, il est décidé à l'unanimité de **regrouper les 3 actions relatives aux infrastructures en une seule**, à savoir :

- Action n°6 : « Mettre en place une plateforme de ressources »
- Action n°7 : « Mettre en place un groupe d'échanges sur les techniques alternatives »
- Action n°8 : « Créer une unité recherche et développement régionale (pôle d'innovation) sur les solutions alternatives »

Cette unique **action n°6** aurait ainsi pour objectif de mettre en place un groupe d'échanges régional entre gestionnaires d'infrastructures (SNCF, APRR, VNF, ENEDIS, Services des routes des Conseils départementaux...), permettant un partage de ressources ainsi que de retours d'expériences sur des méthodes alternatives efficaces et innovantes, pouvant être potentiellement applicables à plusieurs types d'infrastructures.

Un groupe de réflexion national sur les méthodes alternatives innovantes existe à la SNCF, mais ce n'est apparemment pas le cas des autres gestionnaires.

Nadège AUSTIN propose une discussion avec les gestionnaires et Alterre afin de réfléchir ensemble à une animation régionale sur la question de la réduction des produits phytopharmaceutiques au niveau des infrastructures, reposant potentiellement sur des financements des gestionnaires eux-mêmes.

En résumé pour l'action n°6 :

- Mise en place d'un groupe d'échanges de ressources et de retours d'expériences sur les méthodes alternatives efficaces et innovantes ;
- Proposition d'Alterre pour une réflexion autour d'une animation régionale.

Conclusions :

- La volonté de poursuivre la mise en application et le suivi des 8 actions (plus que 6 actions suite au regroupement des actions à destination des infrastructures) mentionnées dans la feuille de route est présente chez l'ensemble des membres du groupe présents ;
- Mais sans solution d'animation et de financement pour la suite, le groupe s'arrêtera probablement fin 2018.

4. Point une journée régionale JEVI

Alterre annonce que cette journée (demi-journée pour être exact) aurait lieu début décembre à Beaune, pour la centralité du lieu et de par la dynamique du Pays Beaunois concernant le zéro phyto dans les JEVI.

Tout le monde s'accorde à dire que le timing est très serré (à peine un mois avec les congés de la Toussaint) et le programme ambitieux.

Il est estimé qu'en la réalisant en décembre 2018, la journée risquait de nettement moins mobiliser. Pour l'AFB, **le moment idéal serait fin février/début mars 2019**, ce que confirme l'ensemble des personnes présentes.

Au niveau du contenu, les FREDON (et les autres participants) trouvent pertinente la cérémonie de remise de prix pour les communes « exemplaires ». La FREDON Franche-Comté propose de contacter les communes en niveau 3 de la charte, ou en tout cas exemplaires sur la question, et de les convier à la journée.

Concernant l'exposition, la question du timing serré revient également. Mais on s'accorde sur le fait que certains éléments existent déjà : exposition « Belles et rebelles : sauvages des rues », les panneaux de la FREDON Franche-Comté, film « 18 communes en zéro phyto » de Veille au grain, etc. La DRAAF mentionne également les communes ayant participées à l'appel à projet Ecophyto de communication régional (Auxerre, Belfort...) et qui ont produit des éléments potentiellement exploitables pour la journée.

Conclusions :

- Contenu de la journée validé par les membres du groupe (présentation du bilan régional, cérémonie de remise de prix, exposition, forum des acteurs)
- Mais le délai s'annonce vraiment très court pour mobiliser les élus, réaliser les expositions photos par les acteurs sollicités, pour communiquer largement...
- Proposition du groupe : travail de l'animateur sur la mise en place de la journée jusqu'à la fin de son contrat, en engageant les devis sur 2018 (location de la salle, etc) pour février/mars 2019 ; avec quelqu'un (DRAAF et/ou DREAL ?) pour assurer le bon déroulé de l'évènement le jour J.

Suite à la réunion :

- Prenant note des retours du groupe de travail concernant les délais très courts, les directions de la DRAAF et DREAL ont convenu de ne pas réaliser cette demi-journée en 2018.
- L'action du réseau JEVI pour la fin d'année 2018 s'axera essentiellement sur l'envoi d'un courrier de rappel à la loi aux maires et aux chefs d'établissements scolaires (collèges, lycées) de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que sur la constitution d'un kit de communication.